

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 avril 2019

**Rapporteur :
Madame Karine ARZ**

N° 33

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 03/05/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/05/2019
(accusé de réception du 02/05/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations à caractère social

Les demandes de subvention des associations à caractère social pour un montant total de 300 € sont soumises à l'avis de la Commission des Solidarités puis sont présentées en conseil municipal pour décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder la subvention suivante :

Ligne budgétaire 520 6574 900 :

Nom de l'association	Montant en euros
La KempeR'Ose <i>Organiser un évènement sportif 100% féminin à Quimper un dimanche, chaque mois d'octobre, pour récolter des fonds pour la prévention du cancer du sein et le service Oncologie de l'Hôpital de Quimper ainsi que la Clinique Ste-Michel, Ste-Anne.</i>	
Subvention exceptionnelle pour la conception d'un site Internet	300